

**VILLE D'ESSEY-LES-NANCY**  
**REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL**  
**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBÉRATIONS**

**Séance du 21 février 2022**

**OBJET :**  
**Contrat d'assurance des risques statutaires**

**Rapporteur : M. LAURENT**  
**Délibération n°4**

**EXPOSE DES MOTIFS**

Par délibérations des 26 mars et 10 décembre 2018, la ville d'Essey-lès-Nancy avait confié au Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de Meurthe-et-Moselle (CDG 54) la charge de négocier, pour ses soins, dans le cadre d'un contrat de groupe, l'assurance de ses risques statutaires auprès d'une entreprise d'assurance agréée. Dans ce cadre, l'offre de CNP Assurances basée sur le régime de la capitalisation avait été retenue pour une durée de contrat de 4 ans, avec effet au 1<sup>er</sup> janvier 2019.

Ce contrat arrivant à échéance le 31 décembre prochain, le Centre de Gestion 54 propose de procéder, pour le compte des collectivités affiliées et dans le cadre d'un marché public, à une demande de tarification pour un nouveau contrat groupe d'assurance statutaire qui, géré sous le régime de la capitalisation, prendrait effet au 1<sup>er</sup> janvier 2023, pour une durée de 4 ans.

Le contrat couvrirait tout ou partie des risques suivants :

- agents affiliés à la CNRACL : décès, accident de service et maladie contractée en service, maladie ordinaire, longue maladie et maladie de longue durée, maternité, paternité et accueil de l'enfant, temps partiel thérapeutique, mise en disponibilité d'office, infirmité de guerre, allocation d'invalidité temporaire
- agents non affiliés à la CNRACL : accident du travail / maladie professionnelle, maladie grave, maternité / paternité / adoption, maladie ordinaire

La ville d'Essey-lès-Nancy se gardant le choix de ne pas adhérer au contrat de groupe si les conditions obtenues au terme de la procédure de mise en concurrence ne lui convenaient pas, la décision éventuelle d'adhérer au contrat proposé fera l'objet, le cas échéant, d'une nouvelle délibération.

## **PROPOSITION**

Il est proposé au Conseil Municipal de confier au Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de Meurthe-et-Moselle la charge de négociier, pour la ville d'Essey-lès-Nancy, dans le cadre d'un contrat de groupe, l'assurance de ses risques statutaires auprès d'une entreprise d'assurance agréée dans les conditions précédemment exposées.


## **DELIBÉRATION**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, accepte à l'unanimité la proposition ci-dessus.

Transmis et reçu à la Préfecture de Meurthe-et-Moselle le 25 février 2022.

**Extrait conforme**

**Le Maire,**

  
**Michel BREUILLE**



**VILLE D'ESSEY-LES-NANCY**

**DEPARTEMENT DE MEURTHE ET MOSELLE  
ARRONDISSEMENT DE NANCY  
CANTON DE SAINT MAX**

**CONSEIL MUNICIPAL DU 21 FEVRIER 2022**

tenu sous la présidence de  
Michel BREUILLE - Maire

- Nombre de Conseillers en exercice :	29
- Nombre de présents :	27
- Nombre de votants :	29
- Convocation du Conseil municipal le :	11 février 2022
- Convocation distribuée le :	11 février 2022
- Affichage du compte-rendu le :	25 février 2022
- Affichage du procès-verbal le :	1 <sup>er</sup> avril 2022

**PRÉSENTS**

- M. LAURENT, MME CADET, M. THOUVENIN, MME DEVOUGE, M. VOGIN, MME POYDENOT, M. ROSSIGNON, MME BARDOUL, Adjointes.
- M. BRUNE, M. SAPIRSTEIN, MME SCHINDLER, M. BOURGUIGNON, MME LOZINGUEZ, M. EL JAOUHARI, MME BLONDELET, MME HOUSSIN, M. KOENIG, M. VOIDIER, MME DROUVILLE, M. HOFFER, MME MALARY, MME MENZRI, MME CHOPIN-RENAULD, M. PERRI, M. CHEVARDE, M. RIFF, Conseillers municipaux.

**POUVOIRS**

- MME CREUSOT à MME CADET
- M. KATZ à M. CHEVARDE

**SECRÉTAIRE DE SEANCE**

- M. ROSSIGNON

**Pour extrait**



**Michel BREUILLE,**

**Maire**